

## MMA CÔTÉ GARANTIES...

### J'ai bénéficié de la protection des conducteurs

*"J'ai l'habitude, lorsque je suis capitaine de soirée, de conduire la voiture d'un ami. Ce soir-là, la voiture a dérapé sur la chaussée mouillée, et dans l'accident, je me suis fracturé le pied.*

*Heureusement qu'avec la formule Midi de l'Assurance des Accidents de la Vie, mes parents avaient pris l'option Protection des conducteurs. Grâce à elle, j'ai reçu une indemnité de 40 000 € pour le handicap de ma cheville et les séquelles de ma fracture, l'ensemble des préjudices que j'ai subis ayant été évalués à 10 % d'invalidité."*

### J'ai dû me reconvertir

*"Une seconde de distraction en coupant du bois et c'est ma vie qui a basculé : nerfs de l'avant-bras sectionnés avec paralysie partielle de la main, devenue insensible, et en plus, perte de force au niveau du poignet. C'était ma vie qu'il me fallait reconsidérer car je ne pouvais plus exercer mon métier d'ostéopathe.*

*Le médecin expert de MMA a estimé mon invalidité à 35 %. Grâce à la formule Maxi de l'Assurance des Accidents de la Vie, j'ai tout d'abord reçu des acomptes pour faire face aux charges courantes puis, quand mon état a été stabilisé, j'ai reçu le solde pour l'ensemble des préjudices subis, soit au total 200 000 €. J'ai pu ainsi me reconvertir (aujourd'hui je suis diététicien) et également préserver l'avenir de mes enfants."*

## MMA CÔTÉ SERVICES...

### Merci pour le soutien scolaire

*"Mon fils est du genre casse-cou et le casque ne fait pas tout. En chutant en rollers, il s'est fait une fracture du genou. Résultat : 2 mois d'immobilisation.*

*Dès le 16<sup>e</sup> jour, il a bénéficié d'un soutien scolaire gratuit de 15 heures par semaine, ce qui lui a permis de réussir son bac de français. Et pour la petite raideur dans la jambe qu'il va garder, évaluée à 3 % d'invalidité, l'assurance nous a versé 2 544 €. Heureusement, nous avons souscrit la formule Maxi de l'Assurance des Accidents de la Vie."*

### J'ai vraiment été aidée

*"En glissant dans le jardin, je me suis cassé la jambe. Résultat : une vilaine fracture, 8 jours d'hospitalisation et interdiction de poser le pied par terre pendant 3 semaines.*

*Mon mari a dû faire face, seul, à la charge des 3 enfants. Heureusement, MMA a envoyé à la maison une personne de confiance pour garder notre petit dernier et nous avons bénéficié gratuitement d'une aide ménagère 6 heures par semaine pendant 3 semaines (qui m'aurait coûté au moins 250 € si j'avais dû la payer !...). Bref, je ne sais pas comment on aurait fait si nous n'avions pas souscrit cette assurance."*

## VOS QUESTIONS NOS RÉPONSES

### ? Avec la Sécurité sociale et ma complémentaire santé, suis-je déjà protégé ?

▶ Certes, l'une comme l'autre vous remboursent vos frais médicaux (soins, médicaments). Mais elles ne prennent pas en charge les conséquences durables que peut laisser un accident. C'est pourquoi l'Assurance des Accidents de la Vie MMA est un complément indispensable pour votre sécurité et votre confort.

### ? Je me blesse tout seul. Que se passe-t-il ?

▶ Comme personne n'est responsable, vous ne pouvez rien faire, sauf si vous avez une assurance qui prend en charge ce genre d'accident. C'est la raison pour laquelle l'Assurance des Accidents de la Vie MMA est indispensable.

### ? Un accident vient désorganiser ma vie quotidienne. Que faire ?

▶ Même si finalement l'accident est sans gravité, MMA vous apporte tous les services dont vous pouvez avoir besoin : garde d'enfants, conduite à l'école, soutien scolaire, aide ménagère... Quelles que soient les circonstances, MMA est vraiment à vos côtés<sup>(1)</sup>.

### ? Pourquoi souscrire l'option Protection des conducteurs ?

▶ Lorsque vous conduisez votre voiture, généralement l'assurance du conducteur de votre contrat automobile vous permet d'être indemnisé en cas de blessures dans un accident. Mais si vous n'avez pas de voiture ou que vous en conduisez une autre, êtes-vous protégé ? Avec cette option, vous ne vous posez plus de questions :

- vous êtes couvert dès que vous vous mettez au volant, quelle que soit la voiture que vous conduisez,
- vos enfants peuvent conduire la voiture d'un ami.

(1) Dans les conditions, limites et exclusions de garanties fixées au contrat.

## Le bonheur et la tranquillité, c'est tout simple avec MMA

MMA, ce sont aussi les assurances :

### AUTO

Des forfaits ajustables qui vous assurent comme vous roulez.

### HABITATION

Du minimum indispensable au maximum des garanties et services.

### SANTÉ

Un large choix de solutions pour compléter vos remboursements de la Sécurité sociale.

### ÉPARGNE, PLACEMENTS ET RETRAITE

Découvrez les solutions adaptées à vos projets qui bénéficient de la fiscalité avantageuse de l'assurance vie.

Pour faciliter la lecture de ce document, la présentation des différentes solutions est volontairement simplifiée. Pour plus d'informations, contactez votre Agent Général MMA ou rendez-vous sur [www.mma.fr](http://www.mma.fr)

Le détail des garanties et services des solutions présentées dans cette brochure (conditions, limites, exclusions) est précisé dans les conditions générales, ainsi que dans le document appelé conditions particulières, qui vous seront remis.



MMA IARD Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126 - MMA IARD, société anonyme au capital de 390 203 152 euros, RCS Le Mans 440 048 882 - MMA Vie Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118 - MMA Vie, société anonyme au capital de 141 912 800 euros, RCS Le Mans 440 042 174.  
Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances.

ASSURANCE

# Accidents de la Vie



## Petit bobo ou grosse tuile ? Un soutien quoi qu'il arrive



C'EST LE BONHEUR ASSURÉ !

ÉDITION JANVIER 2011

## DU MINI-PRIX AUX MAXI-GARANTIES

L'Assurance des Accidents de la Vie MMA vous offre un choix de solutions

Les événements couverts sont particulièrement nombreux :

- les accidents domestiques (chutes, brûlures, fractures...),
- les accidents médicaux,
- les catastrophes naturelles ou technologiques,
- les accidents dans la rue en tant que piéton, roller, cycliste,
- les accidents de circulation en tant que conducteur, en option.

	Mini	Midi	Maxi
<b>Versement d'un montant plafonné</b>			<b>SOLUTION RECOMMANDÉE</b>
<b>En cas d'invalidité</b>	jusqu'à 200 000 €	jusqu'à 400 000 €	jusqu'à 1 000 000 €
Pour les accidents qui laissent des séquelles durables.	à partir de 10 % d'invalidité	à partir de 10 % d'invalidité	dès 1 % d'invalidité
<b>Aménagement du cadre de vie</b>	15 000 €	30 000 €	Compris dans le plafond d'invalidité
<b>Aide à domicile</b>	25 000 €	50 000 €	
<b>En cas de décès</b>	Capital 40 000 €	Capital 80 000 €	Plafond jusqu'à 1 000 000 €

Assistance			
Quelle que soit la gravité de l'accident : aide ménagère, garde des enfants, soutien scolaire	inclus	inclus	inclus
En cas d'accident grave : conseils d'experts pour l'aménagement de votre logement	inclus	inclus	inclus

Protection des conducteurs	option	option	option
----------------------------	--------	--------	--------

Garantie Scolaire/Étudiant	option	option	option
----------------------------	--------	--------	--------

Cotisation mensuelle (valable jusqu'au 31/12/2011)			
Individuelle <sup>(1)</sup>	3,50 €	6,00 €	11,00 €
Famille <sup>(2)</sup>	6,50 €	11,50 €	21,00 €

Avec protection des conducteurs			
Individuelle <sup>(1)</sup>	4,50 €	8,00 €	15,00 €
Famille <sup>(2)</sup>	8,25 €	15,00 €	27,50 €

Option Scolaire/Étudiant (par enfant)			
	1,67 €	1,67 €	1,67 €

Pour s'assurer : avoir moins de 66 ans (moins de 30 ans, pour l'extension scolaire étudiant).  
 (1) Seul le souscripteur est couvert.  
 (2) Le souscripteur, le conjoint et les enfants vivant au foyer, les étudiants sont couverts.  
 ■ Montants maximum d'indemnisation correspondant à une invalidité de 100 %. Ces montants se cumulent.  
 ■ Capitaux versés en cas de décès.  
 ■ Ces plafonds ne se cumulent pas. L'ensemble des préjudices subis en tant qu'invalidité ou de décès ne peut excéder 1 million d'euros. Ce plafond est doublé en cas d'invalidité pour les personnes de moins de 26 ans. Dans la garantie "Protection des conducteurs", le plafond est limité à 600 000 euros.

## L'ASSURANCE DES ACCIDENTS DE LA VIE MMA, DES GARANTIES SOLIDES...

Un accident de bricolage, une chute dans l'escalier, une coupure en jardinant... les accidents de la vie sont à l'origine de plus de 11 millions de blessés chaque année. Dans 95 % des cas, il n'y a pas de responsable contre qui se retourner pour être indemnisé du préjudice. D'où l'intérêt de souscrire une assurance spécifique...

### ➤ Zéro problème financier pour vous et toute votre famille<sup>(3)</sup>

Avec la formule Maxi de l'Assurance des Accidents de la Vie MMA, vous êtes assuré même en cas d'accident sans gravité. De plus, avec MMA, vous bénéficiez d'un niveau d'indemnisation élevé, adapté à l'importance de vos préjudices.

- Jusqu'à 1 million d'euros<sup>(4)</sup> pour un adulte : vous êtes sûr de pouvoir faire face financièrement.
- Jusqu'à 2 millions d'euros<sup>(4)</sup> pour les moins de 26 ans : une indemnisation qui permettra, plus tard, de subvenir à leurs besoins. Une vraie tranquillité pour l'avenir.
- Et tout ceci, dès 1% d'invalidité.

### Comment lire un taux d'invalidité ?

Le taux d'invalidité déterminé par un médecin expert mesure les séquelles irréversibles suite à un accident. Par exemple, 1% d'invalidité signifie que l'on garde une forte gêne à un doigt de la main droite (pour un droitier). 10 % d'invalidité, c'est une perte déjà importante de la mobilité de la cheville.

### MMA, un professionnalisme reconnu

LES DOSSIERS DE L'ÉPARGNE

Label d'Excellence 2011

Contrat "Garantie des Accidents de la Vie"

## ...ET DES SERVICES QUI VOUS SIMPLIFIENT LA VIE<sup>(5)</sup>

### ➤ Zéro tracas pour la scolarité de votre enfant

Suite à un accident, votre enfant est immobilisé et ne peut pas aller à l'école : dès le 16<sup>e</sup> jour d'absence, MMA assure un soutien scolaire à domicile jusqu'à son retour en classe et si besoin jusqu'à la fin de l'année scolaire.

### ➤ Zéro souci en cas d'hospitalisation

Vous êtes hospitalisé ou immobilisé chez vous : MMA prend en charge la garde de vos enfants ou de vos animaux domestiques. Une aide ménagère peut même venir s'occuper de l'entretien de la maison.

### ➤ Zéro embarras pour l'aménagement de votre domicile

Un handicap important vous oblige à aménager votre logement ou votre voiture ? Une somme importante est prévue pour réaliser les travaux indispensables et retrouver un maximum d'autonomie. De plus, MMA met à votre disposition une équipe d'experts qui vous aide à définir les adaptations nécessaires : agencement de la chambre à coucher au rez-de-chaussée, installation d'une barre de maintien et d'un revêtement de sol anti-dérapant dans la salle de bain...

(3) Le souscripteur, le conjoint et les enfants vivant au foyer, les étudiants.

(4) Limité à 600 000 euros pour la protection des conducteurs.

(5) Dans les conditions, limites et exclusions de garanties fixées au contrat.

## AVEC L'OPTION SCOLAIRE MMA, vos enfants sont protégés partout et à chaque instant<sup>(5)</sup>

Avec ses «Maxi-garanties» et ses «Maxi-services», l'option scolaire offre à vos enfants scolarisés ou étudiants une protection complète, toute l'année, 24h/24 y compris en dehors de l'école (vacances scolaires, activités sportives...)

### ➤ Maxi-garanties pour une protection étendue

- Remboursement des frais de soins jusqu'à 15 000 €, en cas d'accident, en complément de la Sécurité sociale et de votre complémentaire santé. Sans oublier 400 € pour les prothèses dentaires et 250 € pour les lunettes.
- Remboursement des biens personnels de l'enfant jusqu'à 300 € pour un vélo, 800 € pour un instrument de musique ou des vêtements, en cas de vol par agression (y compris racket).

Bien entendu, les accidents causés par vos enfants à d'autres sont également couverts.

### ➤ Maxi-services pour poursuivre sa scolarité dans tous les cas

MMA prend en charge et organise :

- le soutien scolaire à domicile ou à l'hôpital, dès le 16<sup>e</sup> jour d'absence, suite à un accident ou une maladie,
- les trajets école-domicile (aller-retour) de l'enfant, si, du fait d'un handicap temporaire (jambe cassée...) il n'est pas en mesure de se rendre à l'école par ses moyens habituels,

- la venue d'un "garde-malade" si l'enfant est provisoirement immobilisé au domicile et que ses parents travaillent.

## Avantage Familles

Vous détenez une Assurance Habitation MMA pour votre résidence principale. Si vous souscrivez la formule Maxi de l'Assurance des Accidents de la Vie MMA, l'option scolaire de vos enfants est offerte.

Offre valable jusqu'au 31/12/2011. La réduction reste acquise tant que les deux contrats d'assurance restent en vigueur.

## DEMANDE DE RENDEZ-VOUS

Gratuit et sans engagement

### À COMPLÉTER ET À RENOYER À VOTRE AGENT GÉNÉRAL MMA

\* Ces données sont obligatoires pour gérer votre demande.

### POUR MIEUX VOUS CONNAÎTRE...

Nom et Prénom\* : \_\_\_\_\_

Nom et Prénom de votre conjoint : \_\_\_\_\_

Statut familial :  marié  concubin  pacsé

Adresse\* : \_\_\_\_\_

Code postal\* [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Ville\* : \_\_\_\_\_

Date de naissance\* [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Profession : \_\_\_\_\_

### ...ET POUR MIEUX CONNAÎTRE VOTRE FAMILLE

Nombre d'enfants [ ] [ ]

Nom et prénom de votre enfant :  
 Écolier  Étudiant  Apprenti  Autre

Nom et prénom de votre enfant :  
 Écolier  Étudiant  Apprenti  Autre

Nom et prénom de votre enfant :  
 Écolier  Étudiant  Apprenti  Autre

Merci de bien vouloir me contacter entre [ ] [ ] h et [ ] [ ] h

Tél. domicile\* [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Tél. portable [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

E-mail : .....@.....

Les données personnelles que vous nous avez communiquées sont nécessaires pour le traitement informatique lié à la gestion de votre demande de rendez-vous et peuvent également être utilisées, sauf opposition de votre part, à des fins commerciales. Elles peuvent également faire l'objet de traitements spécifiques et d'informations aux autorités compétentes dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur notamment relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Elles pourront être utilisées par nos mandataires, nos réassureurs, nos partenaires et organismes professionnels. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'offre commerciale vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-dessous ou ultérieurement auprès du Service Réclamations Clients MMA. Vous disposez d'un droit d'opposition, de communication, de rectification et de suppression que vous pouvez exercer par courrier auprès du Service Réclamations Clients MMA 14, bld Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex.

Je ne souhaite pas recevoir d'offre commerciale.  
 Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

MMA IARD Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126 - MMA IARD, société anonyme au capital de 390 203 152 euros, RCS Le Mans 440 048 882 - MMA Vie Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118 - MMA Vie, société anonyme au capital de 141 912 800 euros, RCS Le Mans 440 042 174.  
 Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances.